

## **Procès-verbal de L'Assemblée Générale de l'association « Bains des 3 Jetées »**

Le 31 mai 2012, à la **ferme du Manoir (salle du conseil communal)**

22 personnes présentes

La co-présidente ouvre l'assemblée à 19h15.

Présentation et approbation à l'unanimité de l'ordre de jour avec deux propositions de modification des statuts concernant les massages et la qualité de membre :

- Mots de bienvenue et ouverture de séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 juin 2011
- Activités de l'association pendant la saison 2011-2012
- Comptes de la saison 2011-2012 : présentation et rapport du trésorier et des vérificateurs aux comptes
- Approbation et décharge au comité pour l'exercice de la saison 2011-2012
- Cotisations de la saison 2012-2013 et arriérés de cotisations 2010-2011

Élections statutaires

- Membres du comité
- Président/e
- Vérificatrice/Vérificateur des comptes

L'avenir

- Planning des travaux de réhabilitation par la fondation des Jumeaux
- Implantation éventuelle du sauna dans un autre lieu le temps d'un hiver

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

### **Saison estivale 2011 du restaurant de la plage (Isabelle)**

**Rappel des faits avant la saison estivale :**

- Hiver 2010-2011, recherche de solutions pour une gestion de la buvette qui ne dépende pas entièrement du bénévole.
- Février 2011, nous apprenons que M. Rougemont a résilié son bail. La gérance du restaurant de la plage doit donc être remise rapidement. Le comité voit là une opportunité pour trouver un gérant dans l'esprit des lieux et des buts de l'association et régler le problème de la gestion de la buvette en hiver.
- Contact est pris avec Raymond Dumuid (ci-après RD), gérant aux bains des Pâquis. Intéressé, il soumet un projet à l'association avec plan financier. RD, parce qu'il a soutenu l'association dès sa création et qu'il exploite avec succès depuis 22 ans un établissement semblable, avec des contraintes semblables + concept et philosophie proche de celle des bains des 3 jetées
- En mars, Le comité monte également un dossier et convoque une assemblée générale extraordinaire qui vote en faveur du dépôt du dossier.
- Début avril, le dossier est défendu auprès de la Municipalité in corpore. Deux autres candidats sont en lice.

- Mi avril, la Municipalité décide de remettre le bail à l'association des bains des 3 jetées et la remise des clefs aura lieu le 14 avril.
- Début mai, le contrat de sous-traitance liant l'association et la Sàrl « buvette des 3 jetées », représentée par RD est adressé à la Commune. Le loyer fixé est de 20'000.- la première année, 40'000.- la seconde, ce qui représente en fait une moyenne de Fr. 30'000 par année.
- A la demande d'O. Mayor, et dans l'attente du bail, l'association rédige une déclaration d'intention qui l'engage avec mention du loyer discuté
- Tout s'est passé dans des délais très courts, ce qui a pu nous pousser à prendre des décisions précipitamment.

#### **Saison d'été 2011 :**

- 1<sup>er</sup> mai, début de l'activité de la « Buvette des 3 jetées sàrl »
- Fin mai, réception du projet de bail de la commune à 30'000.- de loyer annuel (ce qui ne correspondait pas à ce qui était mentionné dans notre déclaration d'intention pour laquelle nous n'avions jamais reçu de retour de la commune)
- Début juin, contre-proposition de projet de bail de la part de l'association. Aucun retour de la commune. Silence total, le bail ne sera jamais signé.
- Juin et juillet, exploitation difficile et peu satisfaisante pour toutes les parties. Plusieurs courriers de la part du comité sont adressés à RD concernant le respect des articles du contrat de sous-traitance. La collaboration entre l'association et le gérant est également difficile.
- Mi-août, l'association apprend fortuitement la cessation d'activité de la buvette des 3 jetées sàrl pour le 31 août 2011. Aucun courrier officiel. RD décide quasi du jour au lendemain d'arrêter son activité.

#### **L'Après Dumuid :**

- Fin août, réunion d'un comité de crise et recherche de solutions
- Information immédiate de la Commune quant à la situation
- RD menace de se mettre en faillite. Les loyers de mai à août sont encore dus.
- Envoi à RD d'une mise en demeure de payer les loyers de mai à septembre. Montant de la facture 8333.- (5 mois sur la base d'un loyer de 20'000.- par an)
- L'association va chercher l'association Trait d'Unyon (la roulotte) pour la reprise de l'activité de la Buvette des 3 jetées
- 9 septembre, rendez-vous entre les représentants de la Commune (M. Rossellat, Mme Schmutz et la juriste Mme Vuille-dit-Bille). La commune conseille à l'association de dénoncer le bail « ce serait plus facile » dicit la commune !
- Lettre de résiliation du bail envoyée 2 jours plus tard
- Isabelle Dolivo présente un dossier pour une reprise de la buvette dès le 15 octobre (la commune n'a jamais donné suite)
- Paiement cash par RD de 3'400.-. Pour le solde, RD laisse son mobilier de terrasse, le coffre-fort et la caisse enregistreuse (valeur à neuf: 13000.-). Cette compensation de créance fait l'objet d'une convention
- Mi-octobre, acceptation par la Municipalité de la résiliation du bail pour le 31 décembre 2012. Elle adresse à l'association sa facture finale. Nous devons payer un loyer sans pouvoir exploiter le lieu de septembre à décembre.

#### **Eléments de la facture de la commune :**

- Les loyers de mai à décembre (8 mois) sur une base de 30'000.- par an.
- Les charges pour les mois d'octobre 2010 à août 2011. La part de l'association avait été provisionnée dans l'exercice précédent (passifs transitoires). Les compteurs des services industriels de Nyon (SI) n'avaient pas été relevés au terme de la saison hivernale des bains des 3 jetées. Une répartition des charges entre la buvette sàrl et l'association a été calculée au mieux. RD a payé sa part à l'association.

- Le matériel de M. Rougemont qui n'a pas été récupéré par la commune (la commune s'était en effet à l'époque engagée à reprendre le matériel acquis par M. Rougemont à la fin de son bail)
- Divers frais tels que réglage des frigos, curage des canalisations, voirie, etc..
- Par un courrier circonstancié et argumenté, l'association conteste certains éléments de cette facture. C'est le début d'une longue négociation qui trouvera un terme à la mi-février 2012.

#### **Résultats de la négociation avec la commune d'octobre 2011 à février 2012 :**

- La Commune abandonne le rachat du matériel de M. Rougemont par l'association. Elle veut toutefois que l'association paie une location de 500.- pour ce matériel.
- La Commune accepte de déduire les frais divers, incombant au bailleur, tels l'entretien de la chambre frigorifique, le nettoyage des égouts...
- La Commune rachète le matériel de terrasse ainsi que le coffre-fort et la caisse enregistreuse pour la somme de 8925.-. Soit le prix proposé par l'association (10'500.-) amputé de 15%.
- Le délai de 3 mois de loyer à payer pour dénonciation avant terme du contrat n'a pas pu être réduit.
- La divergence sur la base du loyer n'a pas pu être levée. L'association s'est vue obligé de payer un loyer sur la base de 30'000.- pour les mois de mai à décembre 2011, soit 20'000.-.

#### **Conclusion :**

- L'association, en tant que locataire, supporte l'écart entre le loyer payé par RD (selon contrat de sous-traitance) et le loyer exigé par la ville de Nyon.
- Payé à la Commune: 20'000.- ; Soit: 7'078.- de perte subie par l'association en raison du différend quant au montant du loyer + aux 3 mois dus en raison de la résiliation prématurée du bail
- En conclusion, les **responsabilités** sont partagées dans cette affaire : **Le comité** qui a choisi trop rapidement de reprendre le bail du restaurant de la Plage, dans l'espoir d'assurer la pérennité de l'association dans la période hivernale. **Raymond Dumuid** qui a sous-estimé les enjeux d'une reprise de l'exploitation de la Buvette des 3 jetées. Il n'a pas su adapter son savoir-faire genevois à la ville de Nyon, engager l'équipe adéquate et collaborer avec l'association. **La Commune** qui n'a pas tenu compte de la proposition de solution avec l'association Trait d'Unyon pour reprendre dès octobre l'exploitation de la Buvette des 3 jetées et permettre ainsi le paiement des loyers. Elle n'a pas non plus tenu compte, en exigeant le versement dans le vide de 3 mois de loyer, du caractère entièrement bénévole de l'association à but non lucratif qui réinvestit ses bénéfices, dans l'intérêt de tous.

#### **Saison hiver 2011/12 de la Balise et le sauna (Jacqueline)**

- Octobre 2011, **renouvellement de la convention** de la Commune avec la précision que, dans l'attente d'une patente valable, aucun alcool ne pourra être vendu. La patente par délégation des années précédentes n'était en effet pas valable.
- Début octobre 2011, le sauna est monté
- Isabelle Dolivo (Trait d'Unyon de la roulotte) engage sa **patente**
- Les papiers nécessaires sont déposés auprès de la police cantonale du commerce
- A la demande du service de l'hygiène, une hotte est installée dans la Balise afin de pouvoir continuer d'offrir les soupes
- L'ouverture officielle est fixée au 5 novembre 2011
- 2 jours avant l'ouverture, nous apprenons fortuitement qu'une **autorisation d'exploiter** une buvette à la Balise ne peut être donnée. Une **mise à l'enquête** est nécessaire.

- D'innombrables téléphones à la police du commerce, aux différents services communaux ne donnent rien
- Une mise à l'enquête représente un gros travail d'architecte. La commune considère que la mise à l'enquête revient à l'association.
- Les coûts d'une mise à l'enquête, le délai nécessaire et une issue positive très improbable mènent l'association à renoncer à faire ces démarches.
- L'association demande une **autorisation temporaire** compte tenu de son activité très limitée et la durée déterminée de cette dernière. La commune fait la demande auprès du canton fin décembre 2011 et, à mi-février 2012, l'association obtient une autorisation temporaire d'exploiter pour la période du 5 novembre 2011 au 22 avril 2012.
- L'incertitude pendant les 2/3 de la saison, combinée à l'interdiction de vente d'alcool, ont fait perdre à l'association une bonne partie de ses ressources qui auraient pourtant permis d'engranger quelques revenus et lui faciliter le paiement des frais issus de l'expérience malheureuse de l'été.
- Pour les manifestations nous demandons à chaque fois une autorisation temporaire pour pouvoir vendre de l'alcool.

## Rapport d'activités de l'association pendant la saison 2011-2012

### Balise : (Martine)

La situation quant à l'autorisation a toujours été incertaine, nous étions toujours dans le doute. Nous ne pouvions vendre que des boissons non alcoolisées. Nous avons constaté un changement de clientèle qui aimait les sympathiques « apéros ». La météo a été moins favorable que les années précédentes. Les soupes ont été faites sur place avec des légumes préparés par des bénévoles. D'autres bénévoles « les tarteuses », ont fait des tartes tous les week-ends. Merci à elles pour leur aide.

### Bénévoles (Jack)

La situation suite au départ de RD, nous a contraint à repartir avec des bénévoles, pour le service à la Balise.

Merci à toutes les personnes qui ont répondu à notre appel et si généreusement donné de leur temps. En début de saison, l'engagement a été très fort. Dès janvier, il a été plus difficile de trouver du monde. C'était déjà le cas les années précédentes, en raison sans doute de la saison de ski et des vacances.

En moyenne 7 bénévoles par weekend, donc moins que l'année passée.

Une solution doit être trouvée afin de faire appel aux bénévoles pour des événements ponctuels plutôt que pour la tenue de la Balise d'une manière permanente. Toutes les idées sont les bienvenus pour dans 18 mois.

### Sauna : (Caroline)

La fréquentation du sauna a été en légère hausse cette saison. 145 entrées de sauna ont été prises par des membres de l'association, 473 par des non membres. Nous constatons que les « saunistes » les plus nombreux ne sont pas principalement les membres et les bénévoles. Ces chiffres ne tiennent pas compte des détenteurs d'abonnements et de toutes les personnes qui ont fait des saunas sur invitation (les bénévoles, les membres de soutien, certains partenaires, etc.)

Le sauna a été ouvert tous les week-ends, selon le même horaire que les années précédentes. De plus, 2 ouvertures hebdomadaires en soirée ont été offertes, chacune pendant 3 heures, les mardis et les jeudis soirs. La fréquentation en semaine était très variable. Il y a eu jusqu'à 18 personnes un même soir. Ces ouvertures ont été assurées par un groupe de 8 bénévoles, membres du comité ou simplement passionnés de sauna. Merci

à eux pour leur engagement sans faille. De nombreuses nouvelles personnes ont découvert le sauna cette année, certaines venaient de loin, par ex. depuis Berne en vélo puis un retour en train.

Les coûts d'utilisation du sauna sont faibles et il apporte donc une ressource financière non négligeable à l'association : CHF 6524 et CHF 1140 de vente d'abonnements.

### **Animations : (Christa)**

Cette année encore, une animation par mois a été organisée

- Soirée nouvelle lune, le 25 novembre 2011
- Les bains des lumières avec installation sculpturale de Sophie Guyot, le 17 décembre
- La fête des baigneurs, le 8 janvier
- Le festival Rock'n'beat (les Hivernales) , dimanche 12 février
- Soirée pleine lune, samedi 10 mars
- Projection du film dans nos campagnes avec Visions du Réel (annulé à cause du mauvais temps)
- Final musical, dimanche 22 avril

Les 2 soirées « fondue », l'une à la nouvelle lune en novembre et l'autre à la pleine lune en mars, ont remporté un grand succès. Les deux fois, il a fallu refuser du monde. Nous avions prévu 60 fondues pour la première édition et 80 pour la seconde. Lors de la soirée de mars, André Courbat a offert généreusement un concert live sur mesure.

En janvier, le jacuzzi géant a encore trouvé ses adeptes. Les nageurs, sont venus en nombre et ont mis une belle ambiance. Les membres du groupe des nageurs des bains des 3 jetées se sont aussi lancés à l'eau, déguisés et maquillés.

### **Massages : (Isabelle)**

La Roulotte dans laquelle les masseuses dispensaient les massages l'hiver dernier était sympathique mais très énergivore. Les masseuses ont pu cette année prendre possession d'un local à l'intérieur du bâtiment (le local à côté de l'infirmerie). Elles y ont peint les murs, installé une isolation au sol et décoré les lieux pour transformer ce local froid en un lieu chaleureux et agréable.

- Le groupe des masseuses (pas d'homme cet hiver) a pu à nouveau offrir des massages avec une ristourne de 840.- pour l'association, soit **168 massages** (Fr. 5/massage)
- L'été 2011, la Balise s'est transformée en salle de massage
- Nicole, Marianne, Véronique, Heidi et Franka se sont organisées pour couvrir tous les week-ends d'ouverture des bains

### **Comptes : (Martine)**

Suite à la démission de la trésorière en cours d'exercice et à l'appel sans effet d'un nouveau trésorier, la comptabilité a été tenue de manière conjointe.

L'exercice mai 2011 à avril 2012 se termine avec une perte de CHF 3458.61. Le dernier résultat était de CHF 14'230. Les recettes de la buvette (CHF 20'843) ont baissé suite à la difficulté d'exploiter et du fait de ne pas avoir pu vendre de vin ni de bière. La météo est un autre élément largement responsable de la baisse des recettes.

La comptabilité montre un équilibre entre achats et ventes. Considérant l'affaire estivale nous nous en sortons bien puisque une bonne partie des charges en découlant on pu être absorbées grâce à l'activité de cette dernière saison d'hiver.

## **Vérification des comptes** : présenté par Katyla Labhard

Les vérificateurs des comptes (François Clavadetscher et Katyla Labhard) affirment avoir eu accès à tous les comptes et que les écritures correspondaient bien aux pièces comptables. Les contrôles faits par pointage confirment l'exactitude des éléments en question. La perte s'explique par l'activité de la saison estivale.

Les vérificateurs recommandent une clôture au 30 juin (au lieu de 30 avril). Ceci faciliterait la clôture des comptes en laissant suffisamment de temps après la fin de saison pour boucler la comptabilité. Les passifs et actifs transitoires ne seraient plus nécessaires. L'AG pourrait alors être convoquée en septembre, peu avant l'ouverture de la saison hivernale. Les cotisations pourraient être envoyées avant. Il convient de vérifier la possibilité d'un tel changement qui impliquerait exceptionnellement une année comptable d'une durée de 15 mois. Il n'est pas nécessaire de prendre une décision maintenant puisque les activités de la prochaine saison 2012-2013 seront réduites en raison des travaux de réhabilitation du bâtiment par la fondation.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité, et décharge est donnée à l'ensemble des trésorières.

## **Cotisations** - présenté par Isabelle Flouck

Les cotisations actuelles de Fr. 30.- individuel, Fr. 50.- par couple et Fr. 100.- membre de soutien sont inchangées.

## **Propositions de modifications des statuts**

1. **Massages** : Compléter les buts de l'association comme suit : De promouvoir l'installation et l'usage de sauna et hammam *et proposer des prestations de massages*.  
Remarque de Sigi Haller quant au fait que l'association est à but non lucratif, alors que les masseuses exercent cette activité de façon lucrative. A vérifier avec un juriste s'il est possible de faire une telle modification des buts. Cette proposition de modification des statuts ne sera donc pas votée lors de cette AG.
2. **Qualité de membre** : Le non-paiement répété des cotisations (deux ans) entraîne l'exclusion de l'Association. Changement proposé par mesure de simplification : n'est membre avec un droit de vote que celui qui a payé sa cotisation dans l'année. Renouvelable d'année en année. Ce changement est accepté à l'unanimité.

## **Élections statutaires** présenté par Jacqueline Naepflin Karlen

La co-présidente Isabelle Flouck et la secrétaire Christa Garrote démissionnent. Alvina Galichet et Claude-Anne Bontron (trésorière) ont déjà démissionné en cours de saison.

Les nouveaux membres du comité à élire/réélire sont présentés :

Jacqueline Karlen-Naepflin : Présidente  
Véronique Wettstein : nouvelle trésorière (déjà responsable journée à la Balise)  
Martine Beuret : secrétaire à ½ temps  
Stefanie Budde : secrétaire à ½ temps  
Salma C. : responsable animations

Caroline Tendon : responsable sauna  
Pas de responsable buvette pour cette prochaine saison proposé

Le comité est élu à l'unanimité par applaudissement.

Les vérificateurs Katyla Labhard et François Clavadetscher sont réélus à l'unanimité par applaudissement.

## **Futur :**

### **Fondation des Jumeaux**

- Début mars, une **rencontre tripartite** organisée par la Municipalité en présence de Corinne Desarzens, Pierre-Alain Bertola et l'architecte Laurent Bertschi, assied officiellement notre rôle de **partenaire**
  - Les points suivants sont pris en considération dans le plan d'étude, actuellement mis à l'enquête auprès des services cantonaux :
    - . Tout l'étage supérieur du bâtiment dévolu aux activités de l'association pendant l'hiver
    - . Le maintien d'un espace cuisine-buvette
    - . La création de WC et douche chaude (dans les cabines à l'extrémité nord)
    - . Les tuyaux tirés pour la pose d'un hammam dans le futur
- La question reste encore en suspend sur :**
- . L'acceptation de ces points par le canton
  - . L'emplacement pour le collectif des masseuses
  - . Les frais en lien avec ces modifications du bâti
  - . Le mode de fonctionnement quant à la collaboration avec la Fondation
- La fondation espère obtenir le permis de construire pour le mois de juin 2012
  - Les travaux de restauration devraient démarrer en septembre
  - La plage sera interdite d'accès pendant les travaux

### **Le déménagement du sauna ?**

- L'installation du sauna en un autre lieu pose passablement de difficultés. Si possible, ce devrait être à Nyon et au bord du lac. Outre le sauna, il faut également un lieu pour se changer, des toilettes, un lieu pour se désaltérer et surtout il faut obtenir l'autorisation (la commune s'est engagée à être « facilitant »).
- Discussion ouverte sur des lieux possibles : coté Lausanne/grue de Nyon, devant l'UEFA, villa Niedermeyer, piscine de Colovray, Promenthoux, les Abériaux. Important que ça ne fasse pas club privé. Aujourd'hui, nous avons des idées mais il n'y a rien de concret, ni d'organisé. Le comité se penchera sur l'avenir du sauna pour cet hiver, sachant que ça représente un investissement majeur. De toute manière il ne s'agirait que d'une parenthèse, peut-être inévitable.

### **Activités de l'association en 2012**

- Même sans sauna ou Balise nous resterons présents ponctuellement, en organisant des événements, notamment la fête des baigneurs. Les lieux pourraient être divers, par exemple une fois coté plage et une fois coté patinoire, avec pour objectif d'être visibles. Nous serons également présents le 22 septembre à la « foire aux associations culturelles » sur la place du château pour promouvoir l'association.
- La toute prochaine animation aura lieu déjà le 8 juin pour les 75 ans de la plage avec la Dernière Tangente à la plage de Nyon. Initialement cette performance était prévue pour l'ouverture de la saison dernière. Un appel aux associations ayant un lien avec la plage a été fait pour un soutien financier, en matériel, en bénévolé, etc. Un appel est fait aux membres présents. Le spectacle est offert avec cocktail de soutien en collaboration avec le gérant de la plage. Un appel aux bénévoles sera envoyé tout prochainement.

L'assemblée est levée à 21h05. La discussion se poursuit autour d'un apéro.